



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 59659

Texte de la question

M. Yves Nicolin attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conditions d'application de l'aménagement et de la réduction du temps de travail au secteur de l'aide à domicile, en particulier à celui de l'aide à domicile en milieu rural (ADMR). Il lui rappelle qu'un accord de branche sur les 35 heures a été signé le 6 juillet 2000 par tous les employeurs et l'ensemble des partenaires sociaux concernés, et que la mise en oeuvre de la réduction du temps de travail nécessite un accord agréé par les pouvoirs publics. C'est pourquoi il souhaiterait connaître l'état actuel de la question et les mesures que le Gouvernement envisage de prendre permettant la réalisation effective et dans de bonnes conditions de la réduction du temps de travail dans le champ de l'aide à domicile. Il est indispensable, en effet, que les salariés concernés ne soient pas finalement pénalisés et que la qualité du service rendu aux personnes fragilisées et âgées ne puisse être en aucune façon altérée.

Données clés

Auteur : [M. Yves Nicolin](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59659

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 avril 2001, page 1901